



THURI'MAG



La mairie

tél 04 74 00 81 56

E-mail :

mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr

Site web :

saint-jean-de-thurigneux.fr

Horaires du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi et

jeudi : de 8h à 12h

Vendredi : de 16h à 18h
(pendant le couvre-feux)

Thuri'Mag

Directeur de la publication
du bulletin :

Stéphane Berthomieu

Prochaines réunions du conseil municipal :

6 avril ; 4 mai ; 1er Juin.

Point Relais Lecture :

Ouverture prochaine, plus
d'infos dans le prochain
Thuri'Mag.

Le mot du Maire

A l'approche du printemps, l'édition de ce Thuri'mag se tourne vers la nature.

Une nature dont on sait qu'elle est fragile et qu'il faut la protéger.

Sa protection est d'abord le souci des nouvelles générations, comme le démontre les sujets retenus par notre dynamique Conseil Municipal des Jeunes et le témoignage de son maire Loréva Montoro.

Cette préoccupation rejoint ensuite celle des adultes avec la mise en place par notre Communauté de Communes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Démarche citoyenne, vous êtes tous conviés à faire part de vos idées en faveur de la transition énergétique sur une plateforme de concertation ouverte à cette occasion.

Le conseil municipal enfin est bien évidemment sensible à cette question et s'attache à le traduire dans ses choix, comme par la protection de nos arbres les plus remarquables par le PLU ou le refus des traitements phytosanitaires dans notre cimetière.

Une nature dont on a tous hâte de pouvoir profiter au retour des beaux jours.

Nos écoliers, sur l'initiative de notre énergique équipe enseignante, pourront l'observer par la réalisation d'un jardin sur un espace mis à disposition par la commune.

Si au printemps la nature s'éveille, s'éveille avec elle son lot inévitable d'engins motorisés bruyants de toutes sortes (tondeuses, taille-haies...). Pour le bien et la tranquillité de tous, leur usage est réglementé et nous vous rappelons ici les règles à respecter.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous de profiter du retour des beaux jours et de ce cadre que nous avons tous à cœur de protéger.

Bonne lecture !

Le Maire : Stéphane BERTHOMIEU

Vos photos nature

Merci aux lapins de Saint-Jean d'avoir pris la pose pour la photo de couverture. Si vous aussi, vous avez réalisé de jolies photos montrant la nature autour de notre village, vous pouvez nous les communiquer sur le mail communication@saint-jean-de-thurigneux.fr Nous sélectionnerons les plus belles, les gagnants seront mis à l'honneur, et leurs photos illustreront la première page des prochains bulletins.

Le prochain lotissement, à l'est du village

Il a été baptisé « **Lotissement du Petit Pont** », ce nom ayant été choisi parmi 19 propositions. Le permis d'aménager est en cours d'instruction à l'ADS (Agence du Droit du Sol) à Villars les Dombes. Nous vous ferons une présentation du projet vraisemblablement dans notre prochain numéro de Thuri'mag

Et pour bien vivre ensemble



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Pour être plus informés

De plus en plus de nos concitoyens se sont abonnés aux informations de la mairie diffusées sur votre téléphone. Si vous ne l'avez pas encore fait, **inscrivez vous gratuitement sur Panneau Pocket.**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur app.panneaupocket.com



Le Conseil Municipal des Jeunes : Une première à Saint-Jean-de-Thurigneux !

La municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour permettre aux jeunes de :

- les sensibiliser à la citoyenneté ;
- prendre en compte leur parole ;
- s'impliquer dans la vie de leur village.

À l'école, le mardi 8 décembre 2020, a eu lieu l'élection du premier CMJ. Une liste de quinze enfants, dont trois collégiens, se sont portés candidats et ont été élus à l'unanimité.

Ont été élus :

Aimy Baise, Laura Belanger, Léa Carret, Thomas Carret, Baptiste Chanrion, Calie Chassaignon, Eva De Almeida, Camille Desormière, Maelys Frelin, Antoine Jung, Léandro Montoro, Loréva Montoro, Dorian Morand, Louise Paire, Théo Petit Thorel.

L'élection du Maire des Jeunes s'est déroulée le samedi 9 janvier 2021, à la salle des fêtes. Sept volontaires se sont portés candidats. À l'issue du premier tour, deux noms se sont détachés : Loréva Montoro (12 ans, collégienne) et Calie Chassaignon (9 ans, CM1). Au deuxième tour, Loréva Montoro a été élue Maire du Conseil Municipal des Jeunes.

Loréva habite à Saint-Jean depuis juillet 2012. Elle a deux frères, Elle est en 5e au collège de Saint-André-de-Corcy et elle pratique la gym depuis 6 ans à La Sereine (à Saint André). Elle s'est présentée car elle veut s'investir dans le village et avoir des responsabilités.

Les enfants ont beaucoup d'idées, et de l'énergie.

Photo JPR



La première réunion du CMJ, le 30 janvier 21.



La jeune Maire Loréva Montoro ouvre la séance !

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le CMJ et la commission jeunesse se présentent. Le CMJ est déjà au travail et doit définir le nom du CMJ de Saint-Jean-de-Thurigneux.

Après avoir rappelé le rôle du CMJ et proposé de travailler ensemble sur le(s) projet(s) à construire, la parole est donnée aux enfants. Les idées fusent et certains projets sont aussi la préoccupation du conseil municipal, par exemple : 'Agrandir et améliorer le village', des projets de construction et aménagement de lotissements sont en cours et à venir. « Réparer les choses cassées comme l'abribus et le City stade » : des travaux ont été réalisés et d'autres sont à l'étude. « Installer un marché le dimanche matin » : la commission commerce y travaille ardemment .

Et quelques autres idées : « offrir une poule à chaque habitant » ; « Créer du lien

entre tous les enfants, collégiens et primaires » ; « créer un abribus & passage piétons aux Douze pour les collégiens » ; « une piste cyclable jusqu'au plan d'eau » ; « réhabiliter le commerce avec épicerie & boulangerie » ; créer de nouveaux espaces de jeux au City stade »... Pour information, la question de l'abribus a été saisie lors du dernier conseil municipal.

Quatre grands projets retenus pour lesquels, ensemble nous étudierons les possibilités d'actions :

- **Le city stade et ses équipements** / travaux : table de ping-pong, terrain de volley/badminton avec un filet, revoir les jeux endommagés, les filets abimés, installer de nouveaux jeux.

- **L'environnement et comment améliorer la vie du village** : cinéma d'extérieur, brocante, randonnée, fêtes des lumières, cours de chants, chasse aux oeufs et animations avec les associations, bibliothèque, aménagement des forêts et bois du château d'eau.

- **Le plan d'eau et des idées d'aménagement** : parcours sportif, piste cyclable, ramassage des déchets.

Légende de la photo de groupe, page ci-contre : de gauche à droite :

*derrière, aux cotés de Stéphane Berthomieu : Eva de Almeida et Loréva Montoro
Maëlys Frelin / Camille Désormière / Léa Carret / Louise Paire / Léandro Montoro / Théo Petit-Thorel / Baptiste Chanrion / Thomas Carret / Antoine Jung / Dorian Morand
devant : Calie Chassaignon et Aimy Baise*

Du côté de l'école

Depuis la rentrée des vacances de février, un nouveau protocole sanitaire a été mis en place :

- À la cantine, une distanciation de deux mètres entre chaque classe ;
- Le port du masque « grand public » de catégorie 1 est requis pour les adultes et les élèves à partir du CP ;
- Une aération renforcée des locaux, toutes les heures.

Du côté des associations du village :



Le Sou des Écoles

de Saint Jean de Thurigneux est une association de parents d'élèves, qui participe au financement des activités scolaires (a b o n n e m e n t s

littéraires, jeux de cour, sorties scolaires, cadeaux de Noël...). Pour ce faire il organise des manifestations (vente de chocolats, galette des rois, boudin, LOTO, TOMBOLA...).

Si vous souhaitez nous contacter, n'hésitez pas à nous envoyer un message à sou.ecoledesetangs@gmail.com

La Classe en 9

existe depuis très longtemps sous la présidence de Philippe Métral-Grognet. Puis les temps ayant changés, une association a été créée en avril 2019 sous la présidence de Benjamin Adonel pour "officialiser" son existence.

En 2019, la tradition des conscrits s'est perpétuée avec la retraite aux flambeaux déguisée le vendredi soir et le défilé des 30 conscrits et des 4 interclasses dans le village le dimanche, suivi du banquet. Nous n'avons pas oublié le retintou du lundi...

Si la fête des conscrits est organisée tous les 10 ans seulement, chaque année une vente de boudin est organisée pour

permettre de garder le lien entre les conscrits et les Thurignaciens.

Ceux qui veulent nous rejoindre peuvent contacter Benjamin Adonel 06.17.70.26.88 ou Muriel Lardet muriel.lardet4@orange.fr

Et nous lançons un appel aux autres classes afin qu'elles renouent avec cette fête qui anime le village durant tout le week-end.

Le Bureau de la 9 :

Président : Benjamin ADONEL,
Trésorière : Mireille GRIMAND, Trésorière adjointe : Marion BARBET, Secrétaire : Muriel LARDET, Secrétaire adjointe : Valérie POULENARD



Du côté des acteurs du village :

Changement à la maison médicale !

Pour une meilleure accessibilité, les infirmières, l'ostéopathe, la kinésithérapeute et la diététicienne sont désormais installées dans le nouveau bâtiment, à la place des dentistes.

J'habite à Saint-Jean-de-Thurigneux :

Je suis peintre tapissier en bâtiment depuis 20 ans et je vous propose mes services en neuf ou rénovation. Pour plus de renseignement contactez moi au 06.80.95.43.72 ou sur mon adresse mail elyne.millier@gmail.com



Pour un aperçu de mon travail et plus de détails allez voir mon site internet www.elydecopainture.fr
Evelyne DAMBON MILLIER

J'habite à Saint-Jean-de-Thurigneux :

Travaillant depuis plus de quinze ans dans le milieu de la petite enfance et ayant toujours gardé mon âme d'enfant, j'ai décidé il y a deux ans de me lancer dans un projet de locations de structures gonflables. Jeux M'Eclate a vu le jour le 16 Avril 2020 (Et oui en plein confinement !). L'entreprise est située dans la nouvelle zone Technoparc de Civrieux à côté de l'entreprise Elite Energie et en face de la brasserie Odette. Jeux M'Eclate propose aux particuliers, associations et entreprises la location de structures gonflables sur un ou plusieurs jours. Vous pouvez vous rendre sur notre site internet www.locationchateaugonflable01.fr afin de découvrir notre offre. Du château fort au carrosse de princesse, il y en a pour tous les goûts.



Émilie MONTORO

Dans votre boîte aux lettres

Environ 1kg de publicités sont distribuées chaque semaine dans votre boîte aux lettres. Si vous souhaitez ne plus en recevoir, vous pouvez apposer des autocollants marqués « **Stop Pub** ». Ils sont disponibles au secrétariat de la mairie. En parallèle, abonnez-vous aux newsletters des commerçants pour tout savoir sur leurs promotions !

Le **Stop Pub** contribue à réduire nos déchets, **c'est bon pour la planète !**

LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

SIGNALEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

À propos des Haies et Arbres remarquables à protéger

A l'occasion de la révision de notre PLU (plan local d'urbanisme), le conseil municipal a été amené à valider le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

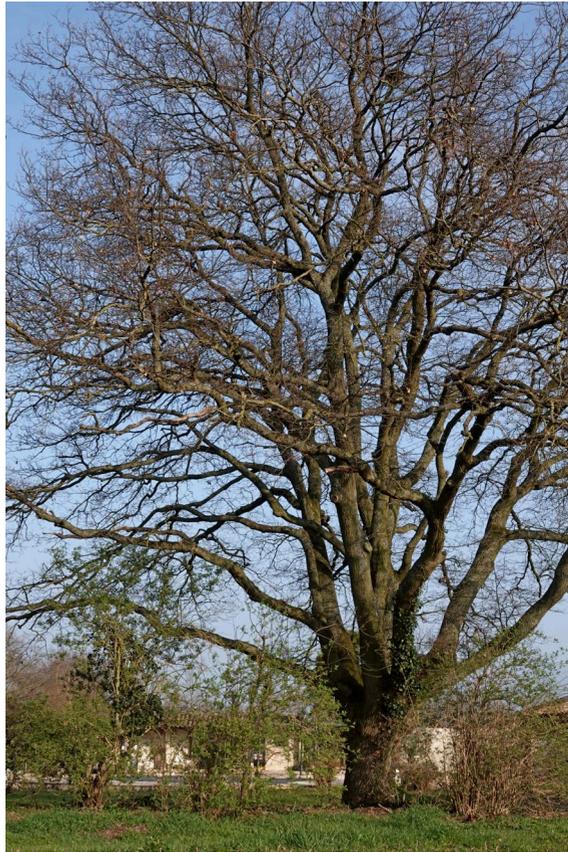
Pour élaborer ce document, nous avons été aidés par le cabinet BIOINSIGHT spécialiste en étude environnementale. Nous avons reçu un rapport de présentation de 219 pages. Nous abordons ici les enjeux paysagers et environnementaux au travers de la reconnaissance du vivant non humain d'une part et de la promotion de la trame verte et bleue comme outil de valorisation et d'aménagement du territoire.

Nous vous proposons dans cette édition de notre Thurimag d'aborder la notion de trame verte.

On y retrouve l'importance que représentent les haies les arbres remarquables.

Vous pouvez consulter en Mairie le plan de zonage de la commune (document 4.1), sur lequel ont été repéré les arbres remarquables à protéger ainsi que les haies. (*Plusieurs Kms de haies et, sauf oubli 52 arbres remarquables à protéger*). Ce classement entraîne les obligations suivantes :

- Pour toute intervention sur ces arbres ou haies il est impératif dans un premier temps, de remplir une D.P. (Déclaration préalable cerfa 13404*07) page 3 et 4, disponible en Mairie, afin de préciser la nature de l'intervention.



Chêne âgé de 250 ans environ

- L'élagage ou l'abattage ne sont possible qu'à condition d'avoir un réel motif.
- La suppression d'une haie n'est admise que pour la création d'un accès à une parcelle rendu nécessaire pour son exploitation et ce, sur une longueur maxi de 10 mètres.
- Si la demande préalable est acceptée il est important de savoir que ces opérations ne peuvent être exécutées entre le 31 Mars et le 1 Août. Protection des nidifications voulues par la L.P.O. (Ligue de protection des oiseaux). Il est

important de savoir également que cette intervention n'est possible qu'à la condition de replanter l'équivalent avec des essences locales.

- Est également admis la suppression locale d'une haie pour des interventions sur les réseaux, toujours en période hors nidification, sauf situation urgente liée à des problèmes de sécurité.

- Chaque suppression entraîne en compensation de 1 pour 1 avec une essence locale équivalente.

- Cas d'un arbre jugé dangereux : L'avis concernant la dangerosité d'un arbre entraînant un élagage ou son abattage ne sera donné que par un expert (ONF organisme national des forêts par exemple). L'avis d'un bucheron ou d'un élagueur n'est pas recevable. L'expertise est à la charge du propriétaire.

Ci-dessous une liste des sites où se trouvent les arbres repérés avec un plan indicatif. Nous n'avons pas indiqué les haies car le document s'avère illisible. (Consultation plus précise en Mairie.)

Route de Civrieux : 3 ; Chemin de la Carrière : 4 ; Chemin d'Herbage : 1 ; Herbage : 4 ; Rue du Vieux Chêne : 1 ; Chemin du plan d'eau : 5 ; Gromelet : 1 ; Chemin des Ursules : 2 ; Route de Trévoux : 1 ; La Poype : 1 ; Chemin de Ligneux : 1 ; Bois le Vin : 1 ; Chemin des Crêtes : 9+2+ 1 ; Les Grobes : 2 ; entre Bessay et Pontet : 1 ; Entre Bessay et Noyer : 1 ; Etang Chanet : 1 ; Etang du Noyer : 2 ; Petit Noyer : 3 ; Route d'Ambérieux : 1 ; Les Potières : 2 ; Le Pladet : 2.

Forêts anciennes :

Ce sont des forêts boisées continuellement depuis au moins 200 ans. Elles sont relativement rares et abritent une riche biodiversité forestière. (certaines espèces ne se rencontrent que dans ce type de forêt). Les bois du Grand Champ, du Châtaigner, Dayet et de Soux sont des forêts présumées anciennes car présentent au 18^e siècle sur les cartes de CASSINI. Elles sont présumées anciennes car il est possible qu'au début du 19^{ème} siècle certaines parties aient été défrichées, comme c'était fréquent à l'époque pour être cultivées ou pâturées, puis à nouveau abandonnées et recolonisées par la forêt. (surface : environ 346 hectares).

Nota : nous aborderons dans un autre numéro de Thurimag (Votre lecture préférée) le thème de la trame bleue et des zones humides. On notera tout de suite qu'il est interdit sans déclaration préalable de défricher, la coupe rase (avec ou sans dessouchage) dans la ripisilve sauf pour les peupliers. La populiculture (plantation de peupliers) est interdite ainsi que la plantation de résineux ou d'espèces exogènes de type érables négundo, robinier etc... dans les zones humides.

La **CCDSV**, Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est un établissement public de coopération intercommunale.

- Date de création : 2014
- 19 communes - 39678 habitants
- 45 élus communautaires

(le conseil communautaire est composé de 45 conseillers-titulaires et de 3 conseillers- suppléants, élus par commune. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers selon son poids démographique)

- Elle gère 55 agents, de nombreux services et bâtiments : médiathèque, gymnases, crèches, parcs d'activités, musée, et un budget de 65 M€.
- Située : 627, route de Jassans à Trévoux

Son fonctionnement ?

Comme une Mairie : elle est organisée autour du Conseil communautaire qui est l'instance du débat démocratique et des décisions. Celui-ci peut déléguer certaines fonctions au Bureau et au président à l'exception des modifications de statuts, du vote des budgets ou de l'adhésion à d'autres structures. Le Conseil est systématiquement tenu informé des décisions prises par délégation. Le Bureau prépare les délibérations du Conseil et gère les affaires courantes. Le président fixe l'ordre du jour des réunions du Bureau et du Conseil, préside les séances et exécute les décisions de ces instances.

Des commissions thématiques étudient les dossiers et font des propositions au Bureau et au Conseil communautaires.



Comment sont élus les conseillers communautaires ?

Depuis 2014, les conseillers communautaires sont désignés au suffrage universel direct lors des élections municipales et communautaires. Les décisions du conseil communautaire sont rendues publiques. Appelées délibérations, elles sont consultables sur le site www.ccdsv.fr ou affichées au siège de la CCDSV.

Quel est le rôle de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée ?

Son objectif est de constituer un territoire équilibré, capable de conserver une autonomie face à la métropole lyonnaise et à l'agglomération caladoise. Elle prend en compte également la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la création d'infrastructures, d'équipements et de services qui garantissent la qualité et le cadre de vie des habitants. Pour atteindre ces objectifs, la CCDSV dispose de plusieurs compétences dont une partie provient des transferts de compétences des communes.

Marc PÉCHOUX, Maire de Trévoux, a été élu Président de la CCDSV.

Gestion des bords de Saône

Vice-président : Patrick NABETH

- Projet de la voie bleue (V50) : Estacade à Trévoux et réfection de l'ensemble des 18 kms du chemin de halage
- Définition des usages et réglementation
- Jalonnement touristique et culturel
- Développement de services en lien avec la V50

Mobilités durables

Vice-président : Richard SIMMINI

élu membre : Olivier LEQUEUE

- Transport scolaire
- Saônibus (2 lignes régulières + TAD)

Des projets en cours ou à venir :

Bus Haut Niveau de Service, schéma de mobilité active, covoiturage, avenir de la compétences + TAD

Tourisme, Loisirs, Patrimoine

Vice-président : Richard PACCAUD,

élus membres : Elisabeth METRAL-GROGNET & Martine PAQUIER

- Soutien financier à l'office de tourisme Ars Trévoux
- Réalisation du musée de cire et de l'espace d'interprétation de la maison éclusière
- Mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire
- Entretien du petit patrimoine

Des projets en réflexion :

- Voie bleue, chemins de randonnée..

Assainissement collectif et non collectif

Vice-président : Gilles GARNIER,

élus membres : Jean-Pierre RIBAUT & Pierre VIRET

- Entretien et rénovation des 16 STEP (Stations de Traitement des Eaux Polluées)
 - Entretien de 250 kms de réseaux
- 10 M€ de dépenses en 2020

Des projets en cours ou à venir :

- Construction de nouvelles stations de traitement à Saint-Didier-de-Formans, Fareins et Ars.

Environnement

Vice-président : Frédéric VALLOS,

élus membres : Jean-Pierre RIBAUT & Michel MORLOT

- Le PCAET (plan climat air énergie territoriale), pierre angulaire du mandat.
 - Protection de la ressource en eau
 - Protection des espaces naturels sensibles
 - Valorisation du parc de Cibeins
- Des projets en cours ou à venir : Plan Alimentaire Territorial...

Sports et équipements sportifs

Vice-président : Gabriel AUMONIER,

élus membres : Isabelle ROGNARD & Hervé ODET

- Gestion des gymnases (Montfray, St Didier, Reyrieux)
- Mur d'escalade mobile
- Soutien aux manifestations sportives d'ampleur

Des projets en cours ou à venir :

construction du gymnase à Saint-Didier-de-Formans, circuits VTT ...

Économie

Vice-président : Yves DUMOULIN, élus membres : Vincent NAVEAU & Michel MORLOT

- L'étude, l'aménagement, la gestion et l'entretien de toutes les zones d'activité économique du territoire communautaire.
- Le soutien à l'insertion socioprofessionnelle et au développement de l'emploi à travers la mise à disposition de moyens et de locaux (maison de l'emploi et de la formation à Trévoux, entreprises solidaires...).
- 10 000 emplois recensés sur la CCDSV
- L'aide à la création d'entreprises à travers la participation à l'association VSDI qui accompagne et attribue des prêts aux jeunes entreprises.
- La mise en oeuvre d'une opération de soutien à l'artisanat et au commerce (ORC) permettant de financer la modernisation de petites entreprises

Projets en cours ou à venir :

Commercialisation du Technoparc de Civrieux et parc d'activités de Montfray à Fareins, suppression des friches, extensions des zones d'activités de Frans, Savigneux, Villeneuve.

Aménagement du territoire

Vice-président : Carole BONTEMPS- HESDIN,
élu membre : Olivier LEQUEUE

- Mise en oeuvre du développement du territoire en lien avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Le service ADS (Autorisation Droit des Sols) mutualisé (CCDSV et CCD) bénéficiant à toutes les communes
- Les avis sur PLU

Culture

Vice-président : Yves DUMOULIN,
élu membre : Martine PAQUIER

- Saison Eolia
 - Soutien financier et matériel aux acteurs culturels (cinéma, écoles de musique, festivals...)
 - Médiathèque et développement du réseau des bibliothèques municipales
- Des projets en réflexion :** Repenser l'animation culturelle en lien avec les associations autour des projets communaux.

Finances, ressources humaines et mutualisation

Vice-président : Stéphane BERTHOMIEU,
élus membres : Sandrine TOMAS & Fernanda MOUREAU

- Mise en place d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements)
 - Suivi des budgets
 - Gestion des ressources humaines
 - Mutualisation : achats groupés (copieurs, fournitures administratives...)
- Des projets à venir : Marchés publics, subventions, informatique, contrôles réglementaires

GEMAPI

- (Garantir la sécurité et le bon état des cours d'eau)
- Vice-président : David POMMIER,
élus membres : Jean-Pierre RIBAUT & Pierre VIRET
- Financement des syndicats (EPTB, SIAH, Syndicat de la Chalaronne)
 - Retrouver le bon état écologique des rivières
 - Rétablir le bon fonctionnement hydraulique
 - Lutter contre les inondations

Action sociale

Vice-président : Christine FORNES
élu membre : Myriam LANTENOIS

- Equipements d'accueil des jeunes enfants 180 places (marché public/subvention)
 - Soutien aux associations d'insertion professionnelle (mission locale, Val'Horizon, recyclerie, Elan Création, Passerelle en Dombes)
- Des projets en réflexion

Le PCAET : c'est quoi ?

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée lance une plateforme de concertation pour inviter les habitants à proposer des idées en faveur de la transition énergétique.

La CCDSV s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) et souhaite faire de la transition énergétique une opportunité de développement de son territoire et la pierre angulaire de son projet de mandat

Après une phase de diagnostic et une phase de stratégie territoriale, Dombes Saône Vallée veut associer largement la population dans la réalisation du plan d'actions, en faisant appel aux idées portées par les habitants.

Une concertation citoyenne aura lieu du 8 mars au 8 avril 21 sur la plateforme « Dites Nous Tout » avec possibilité offerte à tous de partager ses propositions par l'intermédiaire d'une boîte à idées numérique.

Les habitants pourront suggérer leurs actions à mettre en place pour préserver l'environnement et réduire la facture énergétique sur le territoire et pourront aussi soutenir et commenter les idées des autres contributeurs. A l'issue de cette concertation, toutes ces propositions seront étudiées et une sélection sera associée aux autres idées émanant des groupes de travail constitués d'élus et de personnes associées. Ces derniers se réunissent courant mars et avril autour des thématiques de la mobilité, les

bâtiments, les énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, l'adaptation au changement climatique et l'activité économique (entreprises et industries).

Les PCAET ont été mis en place par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (LTECV du 17 août 2015). Il comprend quatre éléments : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

A son niveau, ce projet de développement durable doit permettre à l'intercommunalité de participer à l'atteinte des objectifs nationaux.

Comment ?

- En réduisant la facture énergétique de la collectivité et celle de ses habitants.
- En créant des emplois liés à la transition énergétique et en favorisant l'attractivité du territoire.
- En préservant et améliorant la qualité de vie des habitants.

Rendez-vous du 8 mars au 8 avril 2021 pour participer :

<https://ditesnoustout.fr/ccdsv-pcaet>





NOTRE PLAN CLIMAT

Ensemble, construisons l'avenir

PARTICIPEZ
DU 8 MARS AU 8 AVRIL



*Mobilité, qualité de l'air
rénovation énergétique,
énergies renouvelables,
agriculture ...*

PARTAGEZ VOS IDÉES !

Ensemble construisons l'avenir
RDV du 8 mars au 8 avril sur

ditesnoustout.fr/ccdsv-pcaet/



DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)
627 route de Jassans • CS 60231 • 01602 Trévoux
Tél : 04 74 08 97 66 – Fax : 04 74 08 97 67
contact@ccdsv.fr – www.ccdsv.fr

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES